

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 brumaire (19 novembre), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 brumaire (19 novembre), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 299;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19876_t1_0299_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Séance du 9 frimaire an III

(samedi 29 novembre 1794)

Présidence de CLAUZEL (1)

**La séance s'ouvre à l'heure ordinaire.
Un des secrétaires occupe le fauteuil en
l'absence du président (2).**

1

Un secrétaire fait la lecture du procès-verbal de la séance du 29 brumaire: la rédaction en est adoptée (3).

2

Un membre du comité des Dépêches fait la lecture de la correspondance.

Les membres composant la société populaire de Lezoux, district de Thiers, département du Puy-de-Dôme, félicitent la Convention de son Adresse au peuple français, et ajoutent que la République ne peut exister sans morale et sans vertu, qu'ils suivront les principes qui y sont développés; et l'invitent à suivre la glorieuse carrière, et à assurer le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Les membres de la société populaire de Lezoux à la Convention nationale, Lezoux, le 30 vendémiaire an III] (5)

Citoyens représentants,

Les membres composant la société populaire de Lezoux ont entendu avec enthousiasme la lecture de l'adresse que vous avez faite au peuple français. Ils ont applaudi avec transport aux principes que vous y avez développés. Bien convaincus qu'une République ne peut exister sans morale et sans vertu, ils vous invitent à

poursuivre votre glorieuse carrière et à assurer le bonheur du peuple.

Pour nous, pénétrés de ces mêmes principes et invariablement dévoués à la Convention nationale, nous les soutiendrons jusques à la mort.

Les membres composant la société populaire de Lezoux.

Suivent 21 signatures.

3

Le conseil général de Neufchâtel [-en-Bray], département de la Seine-Inférieure, proteste de son attachement inviolable à la Convention, et la félicite sur la destruction des Jacobins.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Le conseil-général de Neufchâtel à la Convention nationale, s.l.n.d.] (7)

Égalité, Liberté.

Citoyens représentants du peuple français,

Le salut de la République, confié à vos vertus et à votre énergie, ne peut jamais recevoir aucune atteinte.

Le but de vos travaux est de rendre libre et heureux le peuple français. Aussi doit-il, sans cesse, avoir les yeux fixés sur vous, qui vous montrez bien dignes de sa confiance, en terrasant toutes les factions qui s'élèvent contre la représentation nationale, l'unique centre de gouvernement.

Grace à votre attitude imposante et vigoureuse, une société conspiratrice et rivale de votre autorité légitime, ne forme plus un foyer de dissensions et de crimes de tous genres. Utile dans son principe, elle étoit dégénérée au

(1) P.-V., L, 170.

(2) P.-V., L, 170.

(3) P.-V., L, 170.

(4) P.-V., L, 170.

(5) C 328 (2), pl. 1458, p. 1.

(6) P.-V., L, 170.

(7) C 328 (1), pl. 1447, p. 37. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).